

— OFFRE DE FORMATION 2019

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES



*Renforcer vos compétences pour
développer vos actions en faveur de
l'égalité femmes-hommes*

—
**AGIR EFFICACEMENT CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX
FEMMES AU NIVEAU LOCAL**

◆ 21 MAI 2019

—
**RÉALISER UN RAPPORT DE SITUATION COMPARÉE POUR
ATTEINDRE L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE**

◆ 4 JUIN 2019

—
**ARTICLE 61 DE LA LOI DU 4 AOÛT : RÉALISER UN RAPPORT SUR
LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES**

◆ 14 JUIN 2019

—
**LES CONCEPTS, ENJEUX ET LE CADRE JURIDIQUE DES
POLITIQUES LOCALES D'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES**

◆ 19 SEPTEMBRE 2019

—
**LES POLITIQUES PUBLIQUES : PLANIFIER, CONDUIRE ET ÉVALUER
UNE POLITIQUE LOCALE D'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES**

◆ 10 ET 11 OCTOBRE 2019

AGIR EFFICACEMENT CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES AU NIVEAU LOCAL

21 MAI 2019

🕒 DURÉE DE LA FORMATION

1 jour

🎯 OBJECTIF

Transmettre aux participant-e-s les connaissances et la méthodologie pour agir efficacement contre les violences faites aux femmes au niveau local.

👤 PUBLIC

Agent-e-s et élu-e-s des collectivités territoriales en charge de la définition et de la conduite des politiques sociales, prévention, égalité femmes-hommes, etc.

📌 PRÉCISION

Cette formation ne se destine pas aux agent-e-s en contact direct avec le public. Iman Karzabi, chargée de mission violences, iman.karzabi@hubertine.fr, se tient à votre disposition pour vous orienter vers les associations spécialisées pour des formations à destination des agent-e-s en contact avec les victimes.

💰 FRAIS DE PARTICIPATION

- Collectivités membres du Centre Hubertine Auclert : 45 € TTC (jusqu'à 2 personnes).
- Collectivités non membres : 250 € TTC.

📄 INFORMATIONS

Inscriptions auprès de Ambre Elhadad
ambre.elhadad@hubertine.fr

📅 DATE LIMITE D'INSCRIPTION

7 mai 2019

À l'issue de la session, les participant-e-s connaîtront :

/ Le cadre légal dans lequel s'inscrivent les politiques locales de lutte contre les violences faites aux femmes.

/ L'articulation entre les politiques locales et les dispositifs départementaux, régionaux et nationaux.

/ La méthodologie d'un diagnostic qui appuie la mise en place de la politique locale.

/ Les démarches qui facilitent la formation des professionnel-le-s du territoire et leur travail en réseau.

/ La présentation de nombreux exemples d'actions qui permettent de prévenir et lutter contre toutes les formes de violences faites aux femmes et facilitent l'accès des victimes à un accompagnement et à un hébergement/logement.

/ La présentation des acteurs associatifs et ressources locales pouvant être mobilisées par les collectivités.

RÉALISER UN RAPPORT DE SITUATION COMPARÉE POUR ATTEINDRE L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

4 JUIN 2019

🕒 DURÉE DE LA FORMATION

1 jour

🎯 OBJECTIF

Transmettre aux participant-e-s les connaissances et la méthodologie pour analyser les finances de la collectivité sous l'angle de l'égalité femmes-hommes.

👤 PUBLIC

Agent-e-s et élu-e-s des collectivités territoriales en charge des politiques d'égalité, de la commande publique...

💰 FRAIS DE PARTICIPATION

- Collectivités membres du Centre Hubertine Auclert : 45 € TTC (jusqu'à 2 personnes).
- Collectivités non membres : 250 € TTC.

📧 INFORMATIONS

Inscriptions auprès de Ambre Elhadad
ambre.elhadad@hubertine.fr

📅 DATE LIMITE D'INSCRIPTION

27 mai 2019

À l'issue de cette formation, les participant-e-s seront en capacité de :

/ S'approprier les enjeux de l'égalité professionnelle au sein des collectivités.

/ Connaître le cadre légal en ce domaine.

/ Acquérir la méthodologie pour réaliser un rapport de situation comparée, notamment par le biais d'exercices pratiques.

/ Savoir comment passer du diagnostic à la définition d'un plan d'action en matière d'égalité professionnelle.

/ Connaître des exemples concrets de bonnes pratiques en ce domaine.

ARTICLE 61 DE LA LOI DU 4 AOÛT : RÉALISER UN RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

14 JUIN 2019

 DURÉE DE LA FORMATION
1 jour

OBJECTIF

Transmettre aux participant-e-s les connaissances et les ressources pour être en mesure de présenter un rapport conforme aux attendus légaux (article 61 de loi du 4 août 2014) lors des débats d'orientation budgétaire à venir.

CONTEXTE

L'article 61 de loi du 4 août 2014 prévoit que toutes les collectivités de plus de 20 000 habitant-e-s (communes, EPCI à fiscalité propre, départements et régions) doivent présenter devant l'organe délibérant, préalablement au débat sur le projet de budget, un rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes. En cas de non-présentation ou de non-conformité de ce rapport, le budget pourrait être annulé !

PUBLIC

Agent-e-s des collectivités territoriales en charge de la rédaction de ce nouveau rapport.

FRAIS DE PARTICIPATION

- Collectivités membres du Centre Hubertine Auclert : 45 € TTC (jusqu'à 2 personnes).
- Collectivités non membres : 250 € TTC.

INFORMATIONS

Inscriptions auprès de Ambre Elhadad
ambre.elhadad@hubertine.fr

 DATE LIMITE D'INSCRIPTION
24 juin 2019

À l'issue de cette formation, les participant-e-s seront en capacité de :

/ Connaître les ressources statistiques et bibliographiques indispensables à la bonne conduite du projet.

/ Élaborer un plan de travail et une stratégie pour réaliser le rapport.

/ S'assurer de la conformité du rapport avec les attendus légaux.

LES CONCEPTS, ENJEUX ET LE CADRE JURIDIQUE DES POLITIQUES LOCALES D'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

19 SEPTEMBRE 2019

🕒 DURÉE DE LA FORMATION

1 jour

🎯 OBJECTIF

Transmettre aux participant-e-s les connaissances et les ressources pour convaincre du bien-fondé des politiques locales d'égalité femmes-hommes.

👤 PUBLIC

Agent-e-s et élu-e-s des collectivités territoriales.

💰 FRAIS DE PARTICIPATION

- Collectivités membres du Centre Hubertine Auclert : 45 € TTC (jusqu'à 2 personnes).
- Collectivités non membres : 250 € TTC.

📧 INFORMATIONS

Inscriptions auprès de Ambre Elhadad
ambre.elhadad@hubertine.fr

📅 DATE LIMITE D'INSCRIPTION

9 septembre 2019

À l'issue de cette formation, les participant-e-s seront en capacité de :

/ Maîtriser le vocabulaire et les concepts : égalité femmes-hommes, droits des femmes, féminisme, discrimination, parité, genre, mixité, etc.

/ Connaître les principaux enjeux des politiques d'égalité femmes-hommes pour les collectivités locales : les chiffres des inégalités en France, le rôle des collectivités dans la production ou la réduction des inégalités.

/ Connaître le cadre légal pour les collectivités locales : égalité professionnelle, clauses dans les marchés publics, lutte contre les discriminations etc.

La première partie de la journée sera consacrée à une réflexion sur les cadres conceptuels et juridiques dans lesquels s'inscrivent les politiques d'égalité entre les femmes et les hommes. La seconde partie apportera un cadre méthodologique et une mise en situation pour convaincre de la pertinence de la mise en œuvre d'un tel dispositif.

LES POLITIQUES PUBLIQUES : PLANIFIER, CONDUIRE ET ÉVALUER UNE POLITIQUE LOCALE D'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

10 ET 11 OCTOBRE 2019

🕒 DURÉE DE LA FORMATION

2 jours

🎯 OBJECTIF

Transmettre aux participant-e-s la méthodologie complète pour mettre en oeuvre une politique locale d'égalité femmes-hommes.

👤 PUBLIC

Agent-e-s et élu-e-s des collectivités territoriales.

💰 FRAIS DE PARTICIPATION

- Collectivités membres du Centre Hubertine Auclert : 90 € TTC (jusqu'à 2 personnes).
- Collectivités non membres : 500 € TTC.

📧 INFORMATIONS

Inscriptions auprès de Ambre Elhadad
ambre.elhadad@hubertine.fr

📅 DATE LIMITE D'INSCRIPTION

30 septembre 2019

À l'issue de cette formation, les participant-e-s seront en capacité de :

/ Maîtriser les méthodes pour élaborer de manière participative un diagnostic des inégalités femmes-hommes sur le territoire et recenser les bonnes pratiques.

/ Connaître la méthodologie pour construire un plan d'action de manière participative avec les services de la collectivité et les habitant-e-s.

/ Élaborer des outils de pilotage, de suivi et d'évaluation.

/ Identifier les freins et les leviers pour réaliser le diagnostic et le plan d'action.

/ Découvrir des exemples concrets d'actions à mener pour l'égalité femmes-hommes dans différents champs d'action de la collectivité.

L'égalité femmes-hommes / Centre Hubertine Auclert, organisme associé du Conseil régional d'Île-de-France, est organisme de formation N°11 75 53995 75.



Plus d'informations sur :

www.centre-hubertine-auclert.fr/formations

— ADHÉRER AU CENTRE HUBERTINE AUCLERT, C'EST :



acter l'engagement politique
de votre commune ou EPCI
à agir en matière d'égalité
femmes-hommes ;



visibiliser les actions menées sur
votre territoire au niveau régional ;



**bénéficier d'un accompagnement
personnalisé** afin de répondre
à vos besoins et demandes
spécifiques ;



un accompagnement renforcé
sur les thématiques de l'éducation
à l'égalité et de la lutte contre
les violences faites aux femmes ;



des formations de qualité ;



des cadres d'échanges pour
rencontrer vos homologues,
s'inspirer de leurs bonnes
pratiques, valoriser les vôtres ;



rejoindre un réseau d'élu-e-s
engagé-e-s pour l'égalité.

Le Centre francilien pour l'égalité femmes-hommes

- Centre Hubertine Auclert, contribue avec l'ensemble de ses membres, à la lutte contre les inégalités et les discriminations fondées sur le sexe.

Ses missions se déclinent en quatre pôles :

/ Construire une plateforme régionale de ressources et d'échanges sur l'égalité femmes-hommes : « l'égalithèque ».

/ Renforcer le réseau des acteurs et actrices franciliennes de l'égalité femmes-hommes à travers des accompagnements individuels et l'organisation de cadres d'échanges collectifs.

/ Promouvoir l'éducation à l'égalité, notamment via la réalisation d'études et d'analyses des représentations sexuées et sexistes dans les outils éducatifs.

/ Lutter contre toutes les formes de violences faites aux femmes, avec l'Observatoire régional des violences faites aux femmes intégré au Centre Hubertine Auclert.

www.hubertine.fr

